



Musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Pour la quatrième publication de la rubrique « A la Une » du site internet du musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous vous proposons de découvrir, dans deux textes, les cantinières de nos marches.

A propos, mesdemoiselles et mesdames les cantinières

Jean-Jacques Hauquier

Savez-vous que votre « *existence* » n'a rien d'officiel sous le Premier Empire. Votre origine remonte aux vivandiers, serviteurs aux armées, qui assurent la subsistance aux soldats qui en ont le besoin. Le Maréchal de Brissac, en 1551, est le premier à émettre une ordonnance où l'on parle des cantiniers, car déjà à ce moment-là, des vivandières-blanchicheuses suivent l'armée dans le but d'entretenir les effets des soldats, pour quelques sous.

Sous Louis XIII, des ordonnances sont promulguées et rigoureusement appliquées : punition du fouet ou bannissement pour maraude, vol et pillage – des normes pour l'alimentation des troupes en campagne. Ces sages mesures, bien qu'imparfaites, ont pour effets immédiats de procurer plus sûrement, le nécessaire aux soldats et de régulariser la position des cantiniers.

A partir de 1693, les vivandiers occupent une place réglementaire dans les casernes, camps et places fortes ; cela leur permet d'ouvrir boutique dans des horaires bien définis par « *le Mestre de camp* » et c'est très lucratif, car les cantiniers ne versent pas « *l'octroi* », c'est-à-dire, les taxes liées aux boissons. Le petit verre est toujours payant à la caserne, dans une place forte ou sur les routes, mais gratuits pendant les combats. En général, les cantiniers ont une voiture ou charrette à deux roues, tirée par un cheval ou un âne. Ils courent de grands risques pendant les campagnes et surtout pendant les combats. Si un vivandier ou un cantinier est fait prisonnier, il doit payer sa propre rançon sur ses propres deniers.

Au fil du temps, des femmes de soldats prennent peu à peu les postes des cantiniers, en devenant, sans être à la traînée de l'armée avec les « *femmes de mauvaise vie* ».

Il y a donc, à la suite des premières armées républicaines, de nombreuses femmes qui accompagnent leurs maris, frères ou fiancés. Cela ne tarde pas à amener un grand désordre et les dames « *inutiles* » sont congédiées par un décret de la Convention Nationale du 30 avril 1793. Ce décret impose aussi à la cantinière une marque distinctive : une médaille de cuivre qu'elle porte au cou, plus tard une cocarde tricolore ou une large bande tricolore accrochée au chapeau ou en pourtour du tablier ou autour du tonneau. Au camp, sa tente sert de salon de compagnie, d'estaminet, de café ; c'est le point central des réunions : on y joue, on y boit et on y fume. La prospérité des affaires amène parfois le luxe, surtout si notre cantinière ou vivandière, jeune et jolie, est la « *protégée* » de quelques chefs. Certaines cantines de la Garde



Musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Impériales deviennent même des succursales de cercles huppés et l'emploi de gros mots, vociférations ou querelles y sont strictement interdits. Dès 1797, Bonaparte fait signer par le Maréchal Berthier, des brevets de bonne conduite pour les cantinières et vivandières, ainsi que des autorisations pour remplacer les « *retirées ou disparues* » pendant les campagnes, car dans les zones de combats, elles deviennent automatiquement « *infirmière* » et apportent le réconfort et le petit verre gratuit ; leur bravoure n'est plus à démontrer. Les périodes les plus difficiles ont été la campagne d'Espagne (viols, sévices, mises à mort) et la campagne de Russie (froid) ; pour ces deux campagnes, plus de soixante-cinq pourcents des cantinières ne sont jamais rentrées.



Musée des Marches Fokloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Nos cantinières, toujours disponibles et souriantes

Maurice Chappelle et Roger Angot^(*)

De même que nos marcheurs sont une survivance des authentiques grenadiers, chasseurs à cheval, tirailleurs algériens, zouaves et autres mameluks, nos dames sont le prolongement des véritables vivandières d'antan, qui exerçaient un véritable métier.

Pour occuper un poste de cantinière dans nos Marches, point n'est besoin comme jadis, de connaître le jargon militaire ; mais il va de soi que la candidate devra saisir le sens des divers commandements, savoir sourire, être toujours disponible pour désaltérer vieux briscards et cadets, supporter allègrement les fatigues et, bien sûr, avoir tout d'abord placé l'ultime « hausse » car la charge de cantinière se passe aux enchères publiques dans le local de la société, encore que, dans certains cas le recrutement est fonction de coutumes particulières. Auparavant, les sommes provenant des enchères étaient converties en « bons à boire », lesquels étaient distribués aux Marcheurs ; mais aujourd'hui, cette coutume est tombée en désuétude. Vêtues d'un uniforme approprié à celui de ceux qu'elles accompagnent, nos cantinières marchent, transportant le tonnelet en bandoulière sur le côté gauche, à hauteur de la hanche, tandis qu'elles serrent trois ou quatre verres entre leurs doigts.

Encadrées par les Marcheurs, elles vont, gracieuses, alertes, infatigables, prodiguent leurs sourires et les bons mots, vident le contenu de leur petit tonneau, lequel renferme généralement cinq litres d'alcool. A intervalles, des proches tiennent en réserve de quoi remplir le tonnelet en question.



Si les Marcheurs peuvent goûter quelques instants de repos et savourer « *li gote di pèkèt* » que leur servent les cantinières, pour celles-ci, il n'est point de répit, point de repos. Vite, vite, très vite, elles doivent aller de l'un à l'autre. De tous côtés, on les interpelle, on les réclame : « *ici deux verres ! encore trois verres... et quatre verres* ». Certes, les dieux sont tenaillés par la soif, mais que de courage pour les cantinières, que d'allées et venues, que de distances supplémentaires ainsi parcourues !

On le constate, dans l'impressionnant complexe de la Marche, le poste de cantinière n'est certes pas une sinécure.

^(*) d'après le livre « *Les Processions et la Marche Militaire de la Saint-Feuillen à Fosses-la-Ville* » - Imprimerie Palate à Mettet

Ce document a été publié dans la rubrique « A la une » de Novembre-Décembre 2004 de notre site internet.